



## APPEL À LA MOBILISATION

# LE 11 AVRIL 2019, POUR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES PENSIONS POUR LE MAINTIEN ET LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX DROITS CHEMINOT-E-S RETRAITÉ-E-S TOUS ENSEMBLE DANS LA RUE !

**Alors que « le grand débat » se termine, non seulement le Président de la République n'a pas l'intention de répondre aux attentes sociales et fiscales fortes qui s'expriment dans le pays, au contraire, il répète à qui veut l'entendre qu'il va maintenir son cap politique, confirmant ainsi ses annonces de régressions sociales du 10 décembre 2018, confirmées dans ses vœux du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Cette politique, répondant aux seuls intérêts du Capital, conduit à ancrer durablement une précarité généralisée des salariés actifs et retraités.

Pourtant, depuis de nombreux mois, les retraités se mobilisent massivement, refusant d'être les boucs-émissaires et la variable d'ajustement politique et financière du Gouvernement.

L'année 2018 aura été terrible pour les retraités, avec 0 % d'augmentation des pensions et une perte sèche avec l'augmentation de la CSG, véritable racket sur les pensions !

Tout le monde a bien perçu l'entourloupe avec l'annonce de la suppression de l'augmentation de la CSG pour les pensions de moins de 2000 €. En effet, c'est sur le revenu fiscal du foyer que l'exonération se fera, excluant de fait un nombre très important de retraités. Par contre, la revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'a été que de 0,3 %, très en-deçà de l'inflation, entraînant pour tous les retraités une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Rappelons que depuis 2009 pour les cheminots et 2004 pour les salariés du régime général, les pensions ne sont plus indexées sur le salaire moyen, mais sur l'indice des prix INSEE. Ainsi, d'après le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), le seul fait de ne plus avoir indexé les pensions sur le salaire moyen a entraîné une perte de pouvoir d'achat entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2014, de 11,57 %, et cela s'est encore accentué ces dernières années.

Et pour la première fois, l'augmentation du SMIC n'est pas liée à la richesse créée par le travail, et donc rémunérée par celui qui en tire profit, l'employeur, mais par les contribuables via « la prime d'activité » versée sur demande par la CAF.



Comprenons bien ce recul historique : le SMIC n'a augmenté réellement que de 1,5 % pour répondre aux exigences de la loi. Le reste pour arriver aux « annonces » de 100 €, c'est de la prime (et non plus du salaire) liée aux revenus du foyer et non pas au travail. Voilà le scandale !

Rappelons que la base du financement de la Sécurité Sociale (dont les retraites) est le salaire socialisé : le financement de la Sécurité Sociale repose principalement sur les cotisations sociales assises sur les salaires qui rétribuent la force de travail : ce ne sont pas des charges, mais la part socialisée du salaire entre les salariés pour répondre aux besoins sociaux (santé, retraites...). Ces dépenses sont donc financées par le travail des salariés, comme leur salaire direct. De fait, il n'existe pas de différence entre les cotisations des salariés ou les cotisations patronales. C'est le salaire !

Ainsi, depuis 2000, si les patrons avaient payé leurs cotisations, la Sécurité Sociale aurait toujours été dans le vert et aurait pu bénéficier de près de 300 milliards d'euros pour répondre aux besoins des salariés actifs et retraités, et permettre la pérennisation et l'amélioration de notre système de santé et régime par répartition des retraites, car toutes ces exonérations de cotisations sociales constituent une baisse de la contrepartie de la force de travail et **donc une baisse des salaires**, mettant en danger toute la protection sociale des salariés actifs et retraités.

**C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des retraités à dire « ça suffit » et à se mobiliser pour exiger :**

- **La revalorisation des pensions et retour à l'indexation sur les salaires avec une pension minimale à 1 800 euros brut mensuel ;**
- **L'annulation immédiate de la hausse de la CSG pour tous les retraités et son abrogation ;**
- **Le maintien de la pension de réversion selon les modes de calcul actuels ;**
- **Le rétablissement de l'ISF, de la taxation des dividendes, de l'impôt progressif ;**
- **La suppression du CICE et des exonérations de cotisations sociales ;**
- **Une Sécurité Sociale intégrale, pour un 100 % Sécu avec un seul collecteur et payeur...**

Les cheminots agiront aussi pour que le Ministère des Solidarités et de la Santé réponde à la délibération votée par le Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF du 18 décembre 2018 sur la revalorisation des pensions.

**Pour la pérennisation de notre Régime Spécial, exigeons le maintien des embauches au Statut, la régularisation des emplois précaires en emplois stables.**

Agissons pour gagner la concrétisation des trois points de la pétition unitaire pour lesquels la direction de la Caisse met des freins : la re-matérialisation des bulletins de pension pour les retraité-e-s en situation de « fragilité » numérique, la proximité avec un nombre et un maillage d'antennes et de permanences en lien avec les besoins des affiliés actifs et retraités, une politique économique de la CPR avec des moyens qui soient en adéquation avec les besoins des affiliés.

**TOUS ENSEMBLE,**

**Cheminot-e-s retraité-e-s, en masse et dans l'unité, participons aux rassemblements et manifestations organisés sur tout le territoire le jeudi 11 avril 2019.**